SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE
DU **POST-URBAIN**

Où habiter en 2050 en France pour faire face aux crises écologiques engagées ?

Mouvement Post-urbain

Octobre 2025 (version actualisée février 2026)

Le mouvement post-urbain réunit depuis cinq ans 20 organisations sur l'idée qu'une géographie moins urbaine va devoir s'imposer si l'on souhaite être collectivement plus vertueux vis-à-vis de l'écologie en particulier. Il ne s'agit pas diffuser le modèle métropolitain en s'éparpillant mais de renouer avec campagnes et ruralités, selon des modalités d'autonomisation des productions de la subsistance et de sécurisation/régénération des écosystèmes. Tout ceci sans romantiser quelques modes de vie, ni taire les contraintes propres à l'accaparement des terres.

Dans le cadre des activités développées, nous avons souhaité proposer et mettre en débat une ébauche de géographie post-urbaine. Elle repose non seulement sur les nombreuses données et projections disponibles, mais également sur les expériences et savoirs échangés et développés au sein du mouvement, qu'il s'agisse de la recherche-action-création, des moments de débats et de construction avec les mondes de l'action territoriale ou encore de la rencontre in vivo des collectifs et associations impliquées dans la dite transition.

Après avoir relayé quelques petits bouleversements en cours et questionnements en découlant, ce document détaille l'horizon fixé (la frugalité), les données utilisées et premières cartes intégrées mobilisées pour la projection proposée, pour alors dévoiler les « 7 » espaces de l'habiter écologique à horizon de 25 à 30 ans, selon les conditions écologiques pour la vivabilité des milieux, selon les conditions de production pour la soutenabilité de l'autonomie et selon les conditions de l'habiter pour l'équité territoriale. Ce travail se termine sur quelques confirmations par les cultures régionalistes et la géographie de certaines des initiatives de l'alternative, mais aussi par quelques absences signifiantes des 7 espaces ainsi qualifiés (au premier chef… les aires métropolitaines).

1/ De quelques petits bouleversements et questionnements

Selon les données de Météo France, la France pourrait, en 2050, connaître des pics de températures allant jusqu'à 50°C (à ce jour, record de 46°C). Et, selon le scénario certes le plus élevé mais néanmoins développé, assurément 55 °C en 2100, tel à Strasbourg, Metz ou Nancy (Bador, M., Terray, L., Boé, J., et al. « Les canicules extrêmes en France dans la deuxième moitié du 21e siècle et le seuil de 50°C », *Environmental Research Letters*, 19 juillet 2017). En 2050, les sécheresses pourraient s'étaler sur 4 mois par an, contre 2 en moyenne aujourd'hui. Et, selon le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), il est prévu en 2100 une élévation du niveau des mers de 40 cm (optimiste) à 80 cm (pessimiste) en France. Cela concernera entre 1,2 et 1,7 millions de personnes.

Voilà pour quelques données d'entrée que la carte ci-dessous proposée par L'Observatoire national sur les effets du changement climatique, reprise par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), tente très globalement de spatialiser en parlant des risques dorénavant avérés pesant sur les différentes espaces de l'hexagone.

Ministère de la Transition écologique

De ces risques systémiques identifiés pour l'hexagone, il découle des bouleversements majeurs de différents ordres :

Écologique : *chute de la biodiversité, disparition de zones humides, prolifération d'espèces invasives, salinisation des sols, incendies massifs…*

Économique : *déplacement des zones agricoles (remontée de 500 kms en moyenne), tensions sur les ressources et productions de l'énergie, dégradation du bâti (retrait-gonflement)…*

Sanitaire : *raréfaction de l'eau potable, intensification des sinistres, émergence de maladies infectieuses et zoonotiques…*

Voici un exemple de projection uniquement sectorielle (agriculture) à horizon 2050.

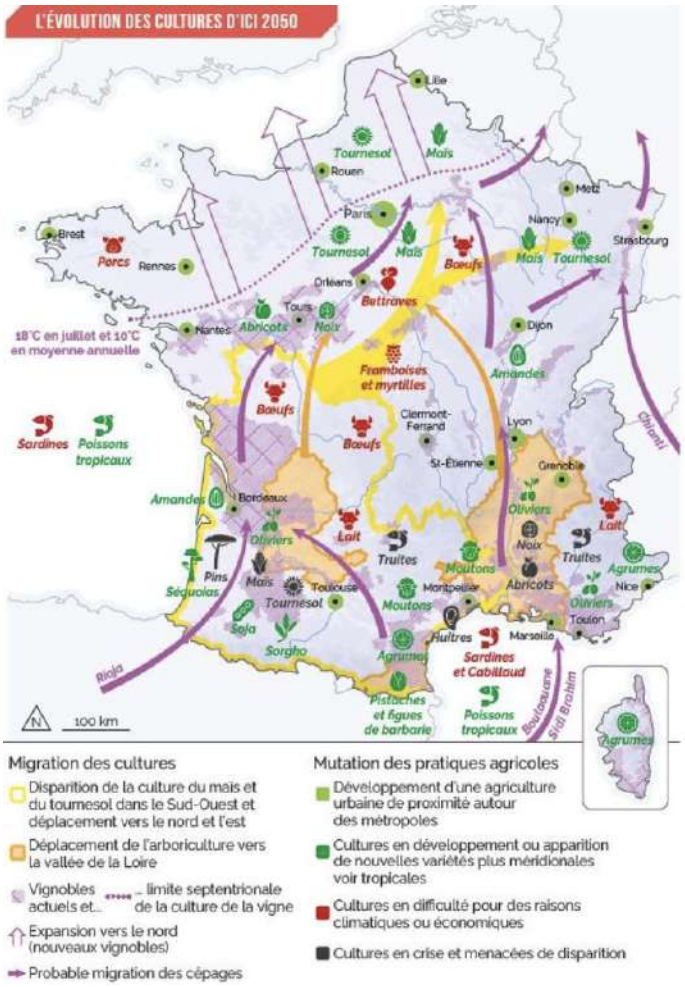

La France en perspectives. Imaginer 2050
Aurélien Delpirou, Frédéric Gilli, Martin Vanier, Editions Autrement, 2024

Or, comme chacune et chacun sait, tout ceci a déjà commencé. Selon un rapport de la Cour des comptes de juillet 2023, la quantité d'eau renouvelable disponible en France métropolitaine a, par exemple, diminué de 14 % entre les périodes 1990-2001 et 2002-2018 et devrait encore baisser de 30 % à 40 % d'ici 2050. De ces constats d'un présent engagé et d'un futur assurément bouleversé découle un questionnement simple, pourtant jamais véritablement posé au nom d'une géographie dont on cherche parfois, souvent, l'apport scientifique de premier plan aux débats de société (cf. encadré) :

Quels sont les espaces de vie propices pour affronter les changements à venir ?
Où vivre en 2050 en France pour faire face aux crises écologiques engagées ?

Sachant que :

Comme le cas de l'eau en atteste, les crises sont peut-être moins celles de quantité de la ressource que de gestion, de gouvernance et de conciliation d'intérêts souvent contradictoires

Et que la seule écologie viable face à la dévastation du vivant par l'ensemble des dérèglements, mais aussi à la raréfaction énergétique et la compression matérielle, donc au nécessaire rapprochement entre production et consommation par la relocalisation, est celle d'une sobriété par ***l'autonomisation*** *et ce faisant* ***l'autolimitation***[1]

[1] Cf. Les travaux du Mouvement post-urbain sur la nécessité de cette écologie, la seule qui puisse diviser par 4 à 6 nos empreintes écologiques à moyenne échéance. Cf. notamment Jeanne Carisey, Ewa Chuecos, Guillaume Faburel et Fabian Lévêque, « Pour une écologie politique post-urbaine. De la subsistance à la satisfaction

Où est passée la géographie ?

Fait remarqué, malgré les enjeux d'une envergure sans précédent, le questionnement géographique proposé ici n'est jamais posé, malgré le nombre pourtant grandissant de prospectives lancées. Trois raisons à cela :

1/ La première est, ici comme ailleurs, l'orientation des exercices proposés par des domaines d'expertises et, ce faisant, des pensées sectorielles. Or, ces domaines reposent sur la norme institutionnelle du comptage et ce faisant sur le découpage du réel qu'elle opère (ex : les échelles spatiales en circonscriptions) pour privilégier, par *primat technique* mais aussi reconnaissance symbolique, la *spécialisation de l'analyse* au détriment de la multi-factorialité des enjeux qui pourtant, ici, impliquent l'entièreté de la vie des sociétés : « où habiter » signifie simplement comment vivre (!).

2/ La deuxième raison est sans nul doute à trouver, dans la foulée, du côté du risque que, entre prospective et futurible, la projection semblerait faire courir dans la pensée dominante à l'idée même de futuration démocratique : un *déterminisme prophétique savant* (qui plus est par l'expertise). En fait, si la précaution est sans nul doute essentielle (pour ainsi éviter l'effet d'anticipation), cela n'interdit pas de se projeter, à condition d'en expliciter l'objectif visé et plus encore d'être transparent sur les options d'entrée et les marges de sécurité pour l'interprétation proposée (tout ceci en vu de débattre sur des bases communes de dialogue).

3/ Enfin, non la moindre, au croisement des deux raisons décrites, il en existe une troisième, certainement la plus troublante. Aucune des prospectives de ce jour ne voit dans les initiatives territoriales et donc dans les *expériences sociales* spatialisées une clef de projection, si ce n'est en appoint monographique (« une incarnation du récit »). Et là, sans nul doute, la pureté technique des données préconstruites officie. Mais surtout l'éloignement scientifique des dites réalités. Et, par pudeur projective cette fois-ci, aucune ne fait des *milieux écologiques* de telles expériences une échelle pertinente de dévoilement, voyant là sans doute un déterminisme local, alors même que *c'est du futur de la subsistance collective dont il s'agit*.

A la fin des fins, c'est bien *la géographie*, d'abord celle écologique de l'habiter, qui est globalement *mise sous le boisseau* par des techniques de gouvernement, des régimes experts et, ce faisant, par une rationalité du pouvoir[2], au détriment d'enjeux premiers affectant l'ensemble des vies : où habiter en 2050 pour faire face aux crises écologiques engagées ?

2/ Horizon fixé, données utilisées et premières cartes intégrées mobilisées

Pour la projection des espaces de vie de l'autonomie, nous prenons appui sur la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique** du ministère de la transition écologiqueà 2100 (TRACC, 2024) et fixons comme objectif à horizon 2050 la mise en œuvre de l'un des 4 scénarios de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), qui, dans le cadre de sa démarche **Transition(s) 2050**, est nommé **« Génération frugale »**.

En voici le détail comparé, largement appuyé sur les modes de vie, les politiques publiques et les évolutions économiques comme techniques.

(« sufficiency ») », Colloque *Construire des Écologies politiques émancipatrices*, Châteauroux, 3 et 4 décembre 2025 (sur www.post-urbain.org)

[2] Il est vrai aussi que la science géographique s'est largement convertie, à l'université comme ailleurs, à la rente budgétaire des autorités de projets et de développement.

« Génération frugale » est selon nous le **seul scénario qui repose sur des objectifs adaptés, ceux de la sobriété, pour la réduction tangible des empreintes écologiques** (de 4 à 6 à horizon de 30 ans), et ce en passant notamment par une dé-métropolisation, à savoir : 70 % de réduction de la consommation de viande (diminuant l'empreinte carbone de l'agriculture de 45 % et la consommation d'espace de 40 %), utilisation de 70 % de matériaux d'origine recyclée, division par 3 de la consommation d'énergie, baisse de 26 % des kilomètres parcourus…

S1 Génération frugale	S2 Coopérations Territoriales	S3 Technologies vertes	S4 Pari réparateur
Recherche de sens	Équité	Croissance verte	Consommation de masse
Frugalité contrainte	Planification d'état	Société numérique	Maintien des modes de vie
Démétropolisation	Villes moyennes	Métropolisation	Étalement urbain
Nouveaux indicateurs	Réindustrialisation qualitative	Technologies pour décarboner	Réparation des écosystèmes
Bio ↗↗↗	Bio ↗↗	Bio ↗	Agriculture intensive →
Viande ↘↘↘	Viande ↘↘	Viande ↘↘	Viande ↘
Constructions neuves ↘	Cohabitation ↗	Reconstruction ↗	Construction →
Mobilité ↘↘	Mobilité ↘	Mobilité ↗	Mobilité ↗↗
Marche et vélo ↗↗↗	Marche et vélo ↗↗	Marche et vélo ↗↗	Marche et vélo ↗
Réparation ↗↗↗	Recyclage ↗↗↗	Recyclage ↗↗	Recyclage ↗
Réglementation ↗↗	Volume de production ↘	Innovation technique ↗↗	Innovation technique ↗↗↗
Local ↗↗↗	Valeur des objets ↗	Consumérisme vert ↗	Croissance carbonée →
Data centers →	Data centers →	Data centers ↗↗	Data centers ↗↗↗
International ↘↘	Territorial ↗↗	Mondialisation ↗	Mondialisation ↗↗

Source : Agence de la Transition écologique

Sur cette base d'horizon démonstratif, le grand nombre de données répertoriées a été réparti en 30 indicateurs (et donc critères) qui ont été structurés en trois grandes catégories avant d'être croisés :

- ✓ **pour les conditions écologiques de vie :** niveaux de chaleurs (et intensités d'incendies), taux de précipitations (et fréquence des crues), niveaux des aquifères, fréquence des submersions marines et niveaux d'enneigement… (sources : Météo France - Le climat futur en France : à quoi s'adapter ?, INRAE - Explore 2, BRGM – Zones exposées à l'élévation du niveau des mers…)
- ✓ **pour les conditions de production de la subsistance :** niveaux de spécialisation économiques des espaces (d'abord agricoles, industrielles et artisanales, commerciales), localisation des ressources énergétiques et densités/évolutions des couverts forestiers (avec types d'essences cultivées)… (sources : ADEME, CEREMA, IGN, ONF, Negawatt, RTE, Shift Project, Solagro-Greniers d'abondance…)
- ✓ **pour les conditions de l'habiter des territoires :** évolutions du prix des terres, localisation des logements et des commerces vacants, distribution communale et départementale des services d'éducation et de santé… (sources : Insee, Agence nationale de la Cohésion des Territoires, Banque des Territoires, Observatoire des territoires…).

Cependant, puisque les bouleversements sont déjà engagés, nous avons également introduit d'entrée des indicateurs décrivant de manière intégrée la situation d'aujourd'hui. Concernant les *conditions écologiques de vie*, nous avons par exemple utilisé le Gradient de naturalité potentielle développé par le Projet CartNat (avec des données UICN). Ce gradient croise l'intégrité biophysique de l'occupation du sol**,** la spontanéité des processus et les continuités spatiales (naturelles). Nous avons là, tel que décrit par les auteurs, un critère pertinent de régénération des milieux.

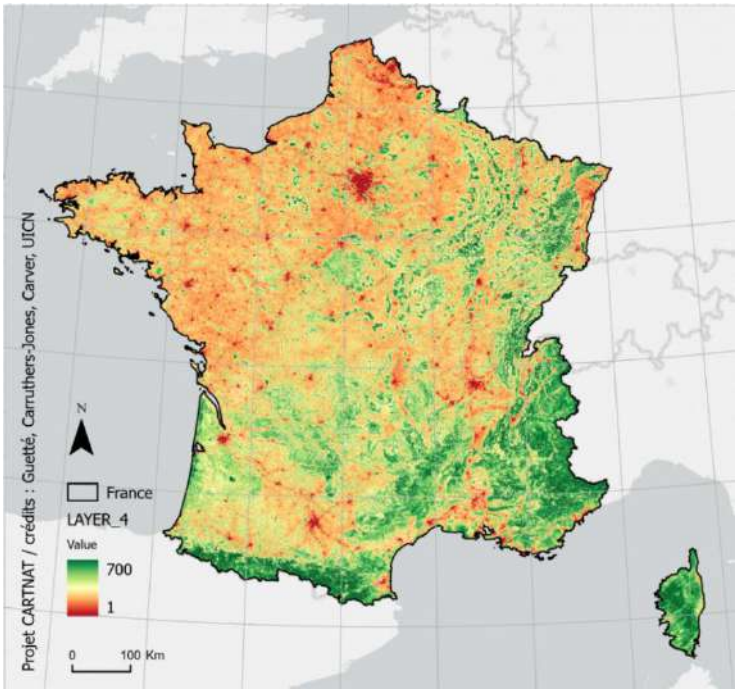

Source : Adrien Guetté, Jonathan Carruthers-Jones et Steve Carver (Projet CartNat, 2023)

De même, toujours en guise d'entrée et pour l'existant, nous avons utilisé les Scores de Haute Valeur Naturelle proposés par Solagro (et les Greniers d'abondance), reposant quant à eux sur trois indicateurs : 1/ la diversité des cultures présentes sur les territoires (cultures, prairies, bois...), 2/ l'extensivité des pratiques (faible niveau d'intrants, pesticides et engrais chimiques), 3/ les pratiques agro-écologiques, comprenant les haies, les mares, les lisères de

bois, les prairies naturelles humides et les prés vergers. Il s'agissait ici d'appliquer un critère de diversité.

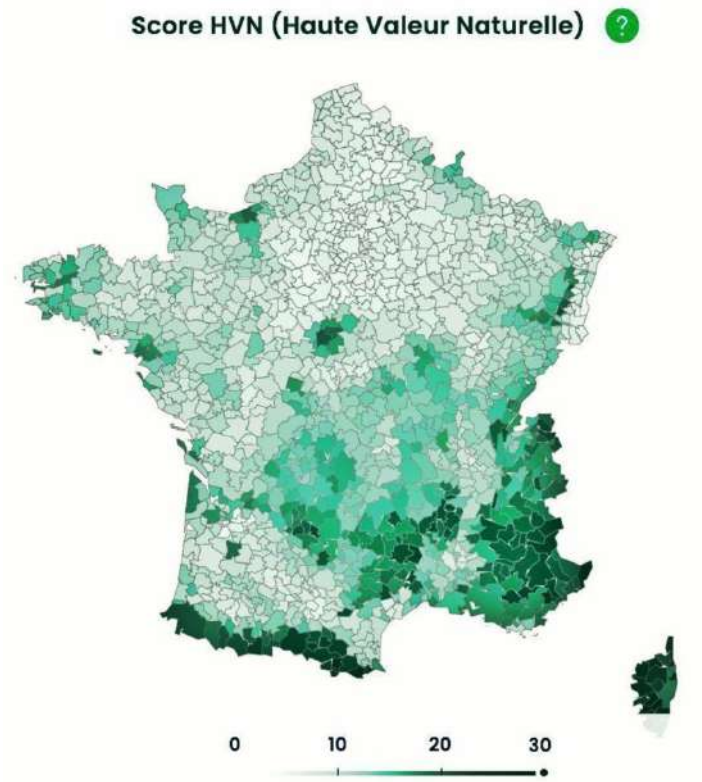

Enfin, toujours au titre de premier indicateurs intégrés de constat de réalités malgré tout tendancielles, dans un autre registre, celui de l'« abordabilité » immobilière, voici la géographie hexagonale de l'évolution des conditions d'accès au logement (en temps d'efforts budgétaires des personnes) sur la décennie écoulée.

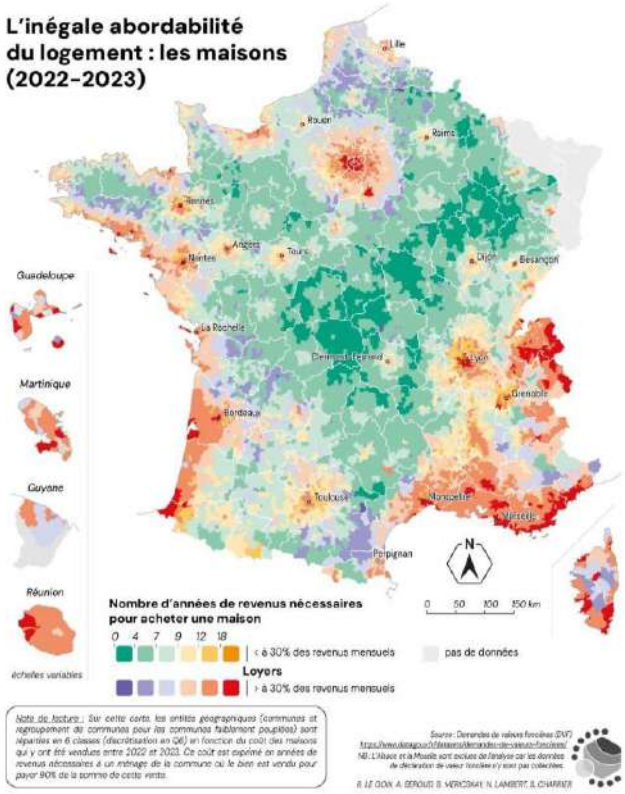

3/ Les « 7 » espaces de l'habiter écologique à horizon de 25 à 30 ans[3]

Avant de détailler les résultats, il en ressort que, géographiquement, ce sont :

a) les régions bocagères plus ou moins collinaires,
b) certains fragments de plaines vallonnées de piémonts,
c) nombre de plateaux de moyenne montagne et de vallées pré-hautes montagnes

… qui offriraient ce jour le plus de garanties pour faire face aux enjeux de transformation écologique des conditions de production de la subsistance, et ce par au moins trois types d'accès : **à la terre et au bois, le tout en petit parcellaire**.

Et plus précisément :

1) *Plateaux du Massif central* (des Monts du Limousin jusqu'aux Plateaux des Causses)[4]
2) *Collines du Poitou* (incluant le haut-bocage Vendéen)
3) *Montagne du Morvan* (des vallons du Mâconnais au Plateau de Langres/Côtes de Meuse)
4) *Montagnes des Préalpes et Alpes* (centré sur les Alpes du Dauphiné, des vallées d'arrière-pays provençales jusqu'aux contreforts du Vercors)
5) *Montagnes Pyrénéennes* (de la Vallée d'Aspe aux Hautes Corbières)
6) *Collines de Bretagne* (jusqu'aux débords collinaires de la forêt de Brocéliande)
7) *Collines de Normandie* (incluant les forêts de Mayenne et les Alpes Mancelles)

Toujours avant d'entrer dans quelques détails, en cumulé, ces espaces écologiques concernent :

- ✓ **42 départements** (dont un seul entièrement : le Cantal)
- ✓ **5 155 communes**
- ✓ **près de 4 millions d'habitants** (3 969 386)
- ✓ pour une **densité moyenne de 43,5 habitants au km2** (contre 107 pour la France entière)

Nous renvoyons à l'annexe 1 pour le détail zone par zone de ces premières données.

De manière transverse, quatre paramètres discriminent de beaucoup les espaces :

- ✓ la **diversité des ressources forestières et même agri-forestières** (avec, lorsque le taux de boisement est moins important, une densité des haies et des lisières boisées) ;
- ✓ les **ressources en eau** (mais moins de réserves aquifères) faisant malgré tout encore de régions naturelles entières les « châteaux d'eau » de la France ;
- ✓ la persistance de **pratiques extensives poly-culturales de la terre** (y compris élevage par le pâturage);
- ✓ les **formes historiques d'habitats moins concentrés, voire dispersés** (développant encore par nécessité des communs de subsistance à l'échelle de communautés locales).

[3] Le chiffre 7 symbolise l'esprit, l'introspection et la sagesse.

[4] Les contreforts ouest et sud du Massif central avec le plateau de Millevaches (Sud Creuse, Nord Corrèze et Est Haute-Vienne), les vallées encaissées de moyennes montagnes dans l'Aubrac et la Margeride (Cantal- Nord-Lozère), jusqu'aux Grands Causses (Nord-Aveyron), en passant aussi par les Causses du Quercy (pays de Limargue, au Nord – Nord Est du Lot)

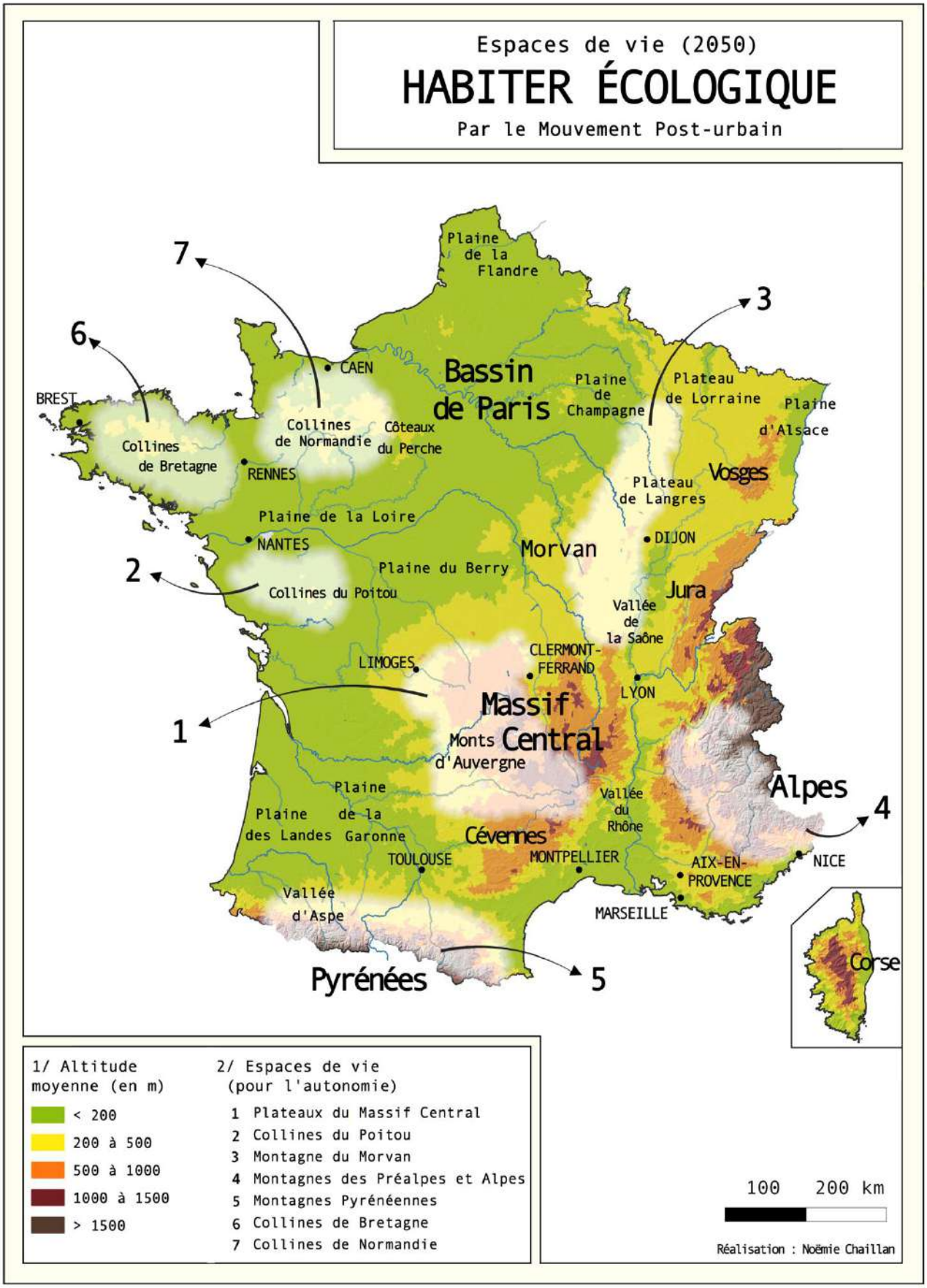
Espaces de vie (2050)
HABITER ÉCOLOGIQUE
Par le Mouvement Post-urbain
Plaine de la Flandre
Bassin de Paris
Plaine de Champagne
Plateau de Lorraine
Plaine d'Alsace
Vosges
Plateau de Langres
CAEN
BREST
Collines de Normandie
Côteaux du Perche
Collines de Bretagne
RENNES
Plaine de la Loire
NANTES
Morvan
DIJON
Plaine du Berry
Collines du Poitou
Jura
Vallée de la Saône
CLERMONT-FERRAND
LIMOGES
LYON
Massif Central
Monts d'Auvergne
Alpes
Vallée du Rhône
Plaine des Landes
Plaine de la Garonne
Cévennes
TOULOUSE
MONTPELLIER
AIX-EN-PROVENCE
NICE
MARSEILLE
Vallée d'Aspe
Pyrénées
Corse
1
2
3
4
5
6
7
1/ Altitude moyenne (en m)
< 200
200 à 500
500 à 1000
1000 à 1500
> 1500
2/ Espaces de vie (pour l'autonomie)
1 Plateaux du Massif Central
2 Collines du Poitou
3 Montagne du Morvan
4 Montagnes des Préalpes et Alpes
5 Montagnes Pyrénéennes
6 Collines de Bretagne
7 Collines de Normandie
100 200 km
Réalisation : Noëmie Chaillan

4/ Vivabilité des milieux : les conditions écologiques

Concernant les *conditions écologiques de vie*, les espaces identifiés ressortent de sept critères sur les dix retenus pour cette catégorie[5]. Les constats d'exposition aux risques climatiques en 2016 (phénomènes atmosphériques, mouvements de terrain, feux de forêt, inondations/submersion, avalanches), de même que les recensements de sécheresse en 2022, et l'état des pollutions atmosphériques (2020) comme lumineuses (2015) distinguent clairement les espaces identifiés.

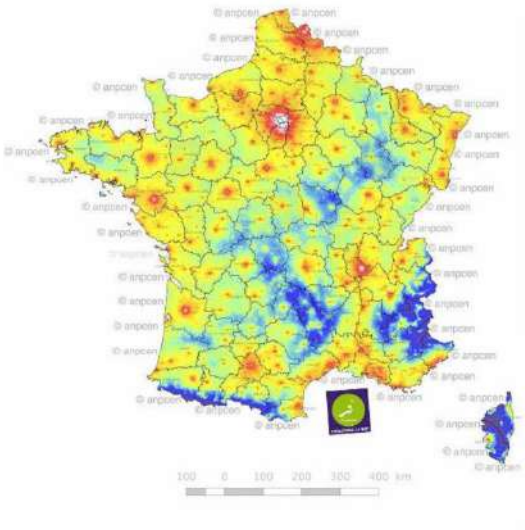

Exposition des populations aux risques climatiques en 2016

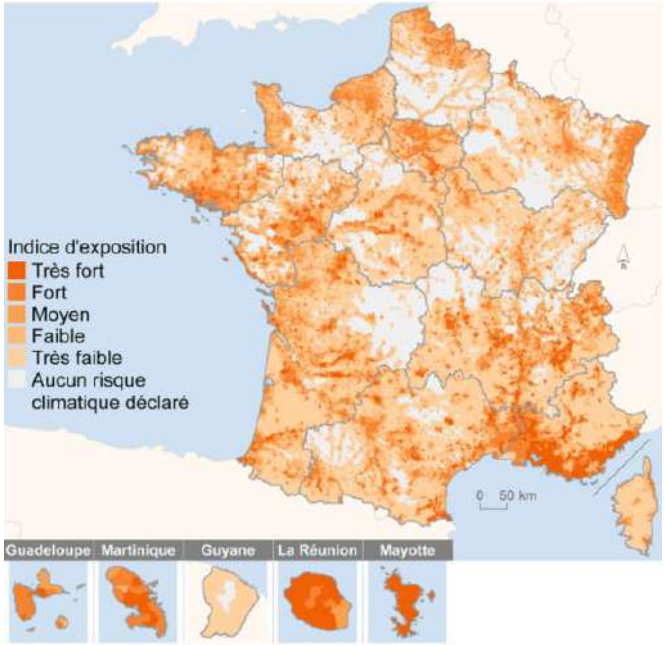

Source : MTES, Gaspar, 2017 – Insee, RP, 2014 – © IGN, BD Carto®, 2016
Traitements : SDES, 2019

[5] L'indice de développement et de persistance des eaux (IDPR) montre par exemple quelques fragilités sur le devenir des nappes aquifères : *Montagnes Pyrénéennes* dans leur totalité, *Montagnes des Préalpes* (surtout les vallées d'arrière-pays provençales), *Plateaux du Massif central* (ceux des Causses en particulier)

État de catastrophe naturelle pour sécheresse par commune 2022

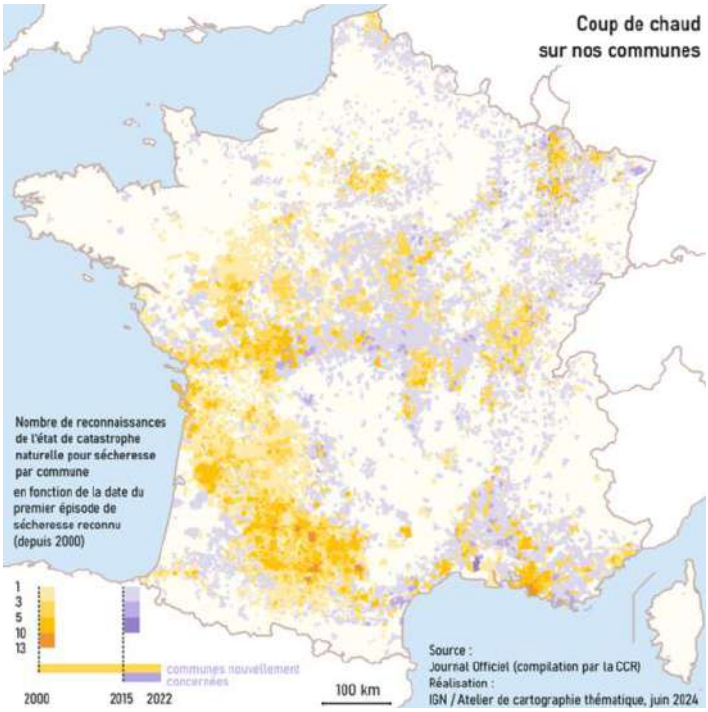

Surtout, les données relatives aux fortes chaleurs à venir (et les nuits dites tropicales notamment), à l'occurrence des feux de forêt à 20 ans et aux précipitations à ce même horizon, confirment les 7 espaces géographiques mis en lumière.

Nombre de jours de canicules en 2040

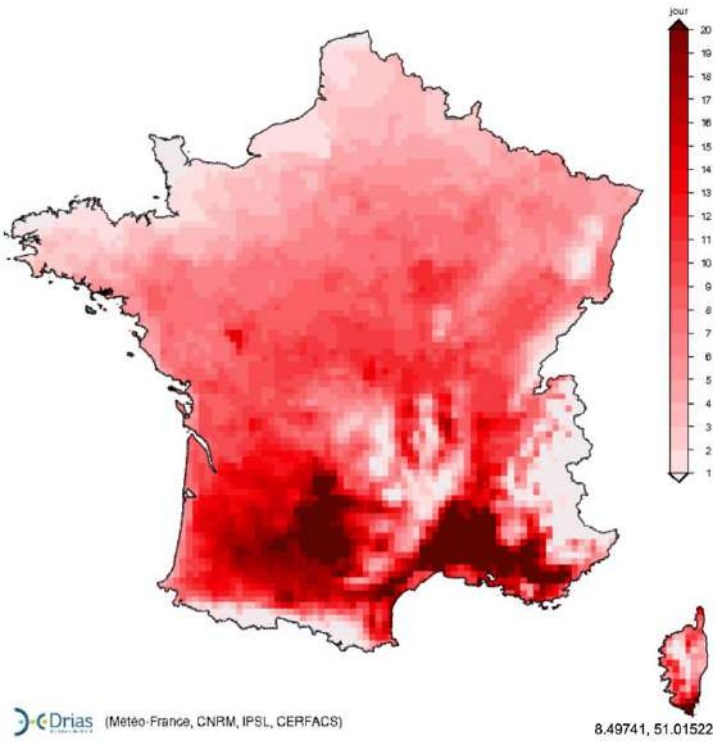

Nombre de jours de feux de forêts en 2040

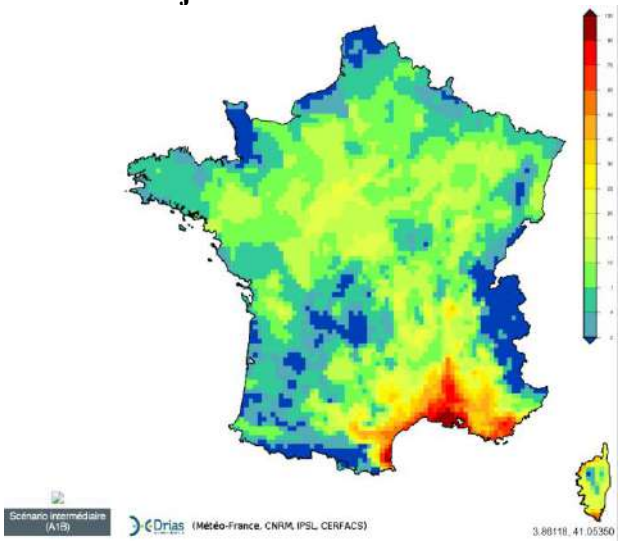

Cumul des précipitations annuelles en 2040

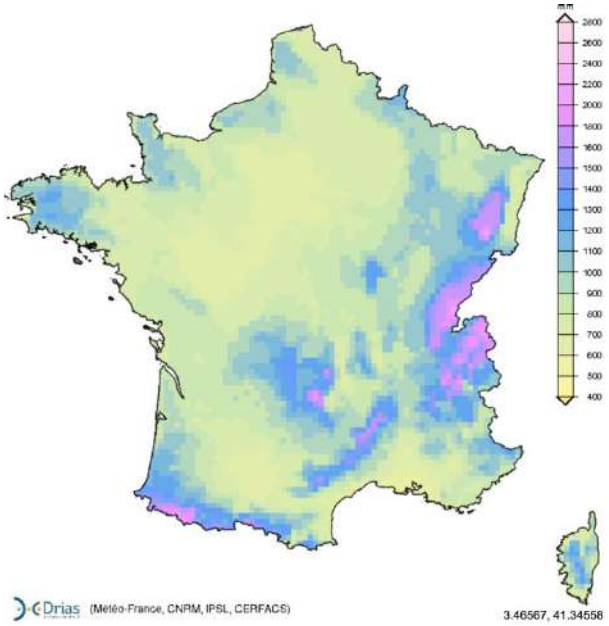

À quel point va t-on manquer d'eau ?

Une année classique en :

2030-2040 | 2050-2060 | 2080-2090

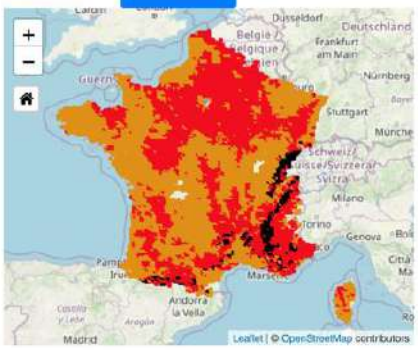

Sélectionnez une saison ⚠ : printemps

- **Vigilance** : Les sols sont secs. Les milieux naturels, comme les forêts et les rivières, sont impactés. Lors des années particulièrement sèches (c'est-à-dire au moins une année sur cinq), des restrictions conséquentes peuvent être mises en place. Les conflits autour de l'eau s'accentuent.
- **Crises :** Les sols sont très secs. Les rivières et les forêts sont durablement impactées. Des restrictions conséquentes sont mises en place même en dehors des périodes de sécheresses. Les tensions liées à l'utilisation de l'eau s'aggravent. Les activités économiques consommatrices d'eau sont désormais impactées presque chaque année, et très lourdement les années particulièrement sèches (c'est-à-dire au moins une année sur cinq).
- **Risques de pénuries en eau :** Les sols sont extrêmement secs. Sans solidarité territoriale et mesures d'adaptation, plus de 10% des communes peuvent subir des pénuries d'eau pendant plusieurs semaines ou mois. Les rivières et les forêts sont durablement impactées. Les activités économiques peuvent être lourdement affectées.

Source : https://secheresses.fr/

5/ Soutenabilité de l'autonomie : les conditions de production

Pour ce qui concerne les conditions de production de la subsistance, les sept espaces ressortent de huit des dix critères retenus, et en premier lieu de la capacité du territoire à produire une alimentation répondant à la consommation des habitants installés, tout en utilisant des pratiques agricoles qui soutiennent la biodiversité.

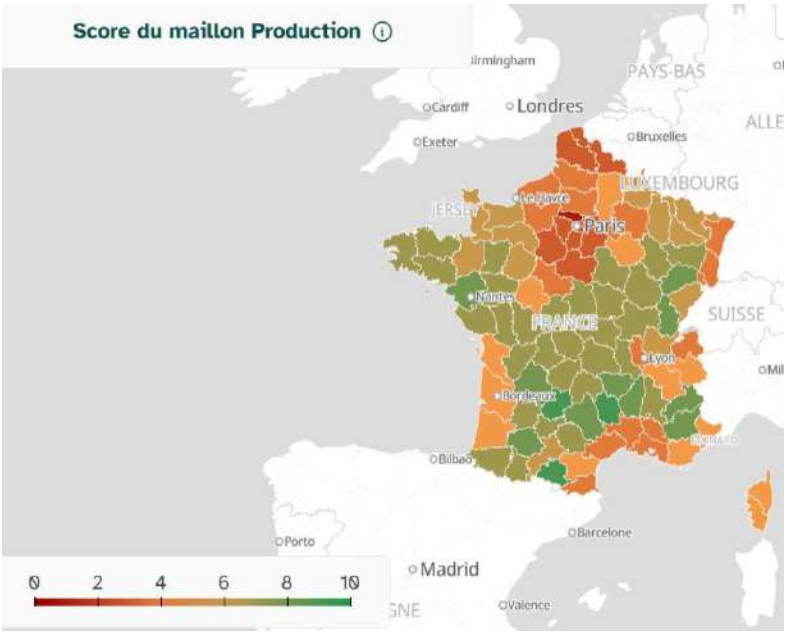

Source : Greniers d'abondance

Puis, les régions bocagères (dont les 7 espaces représentent 85 % de leur distribution hexagonale), ainsi que la part inférieure à la moyenne nationale des surfaces agricoles par canton (ainsi que la taille moyenne plus réduite des exploitations) et le taux de boisement égal ou supérieur à 50 % de l'espace cantonnal (avec cependant prédominance des bois de proximité - moins de 50 ares[6]) ressortent comme trois autres critères.

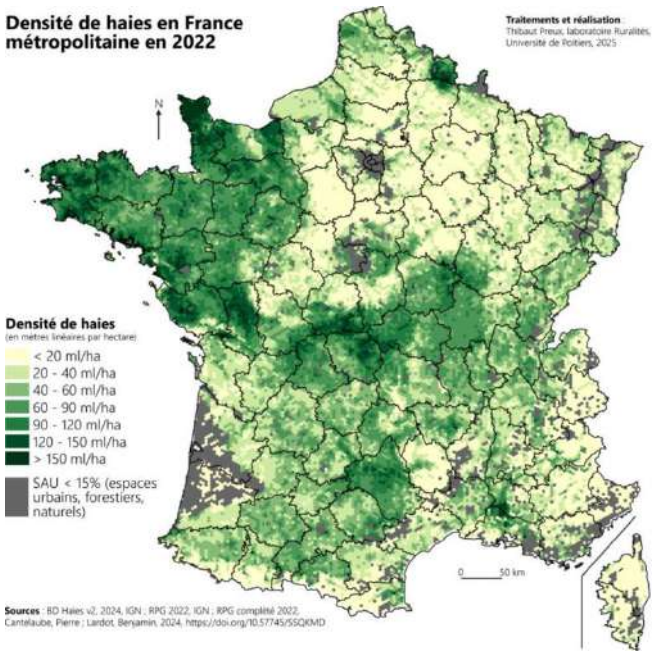

[6] En comparaison d'autres départements où le taux de boisement est plus important : Var, Landes, Ardèche, Haute-Corse, Vosges, Drôme…

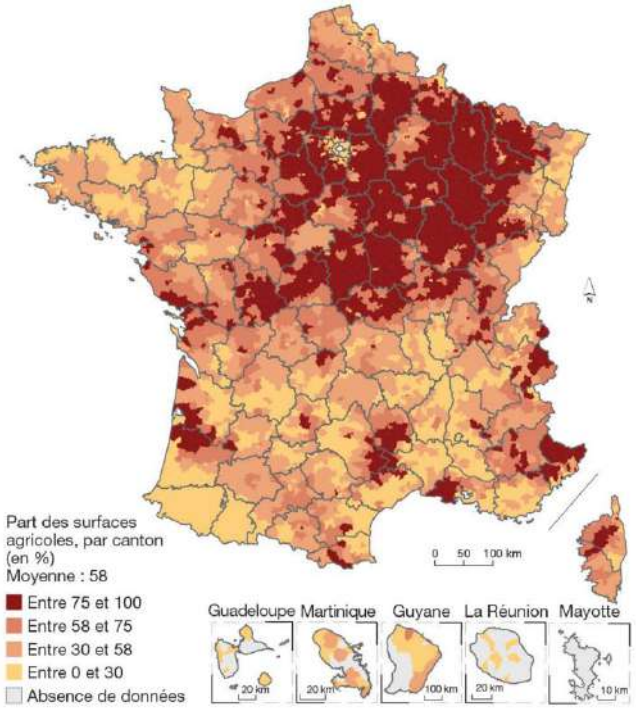

Source : *Agreste, recensement agricole 2010. Traitements : SDES, 2017*

De même, en termes de ressources autres qu'agricoles, les espaces ainsi identifiés disposent des ressources minières les plus importantes et sont à ce jour, pour quatre des sept, les plus rétives (ou les moins adaptées) au déploiement de parcs industriels éoliens (qui ne saurait assurer la transition énergétique vantée par les autorités puisque cette transition réclame beaucoup d'énergie carbonée, qui a commencé à manquer).

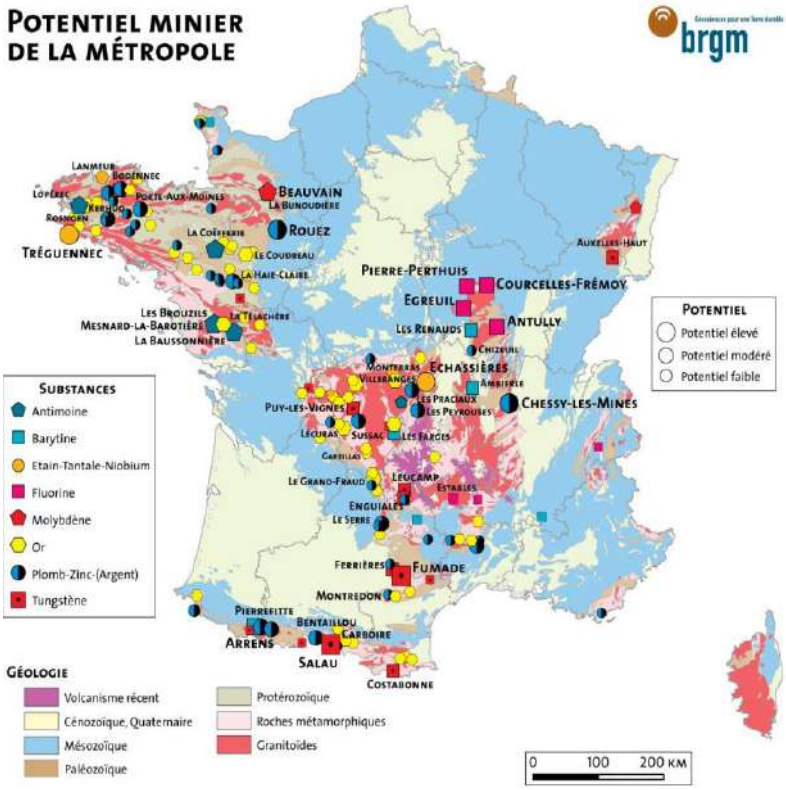

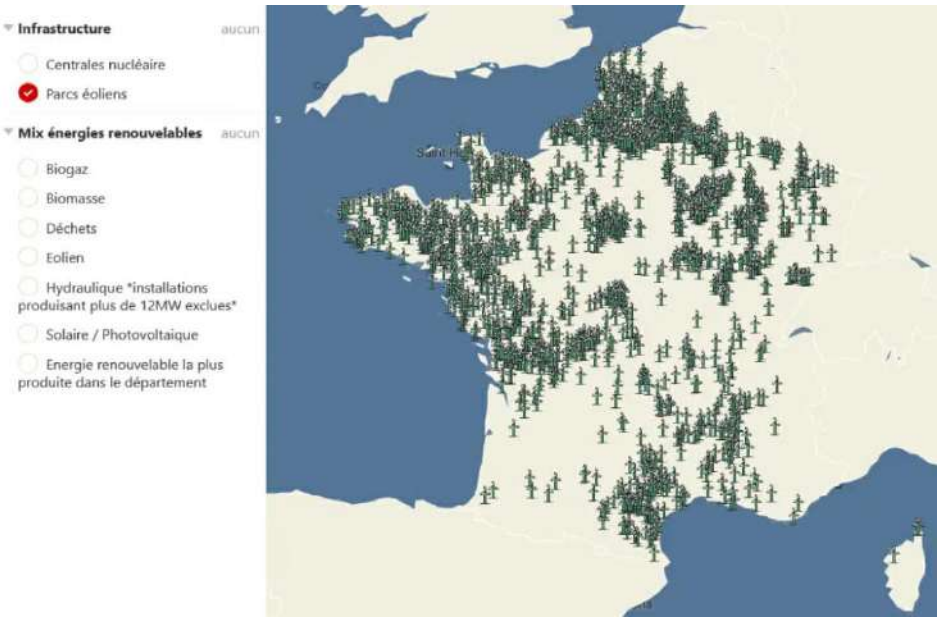

Enfin, d'un point de vue projectif cette fois-ci, les Scores d'exposition à la sécheresse des cultures les plus vulnérables, tirés des données Agreste 2020 et DRIAS 2024 par le Shift Project (*La résilience des territoires. Pour le tenir le cap de la transition écologique. Tome 1 Comprendre pour ne plus subir*, 2025) ont également grandement permis de délimiter les espaces écologiques mis en avant.

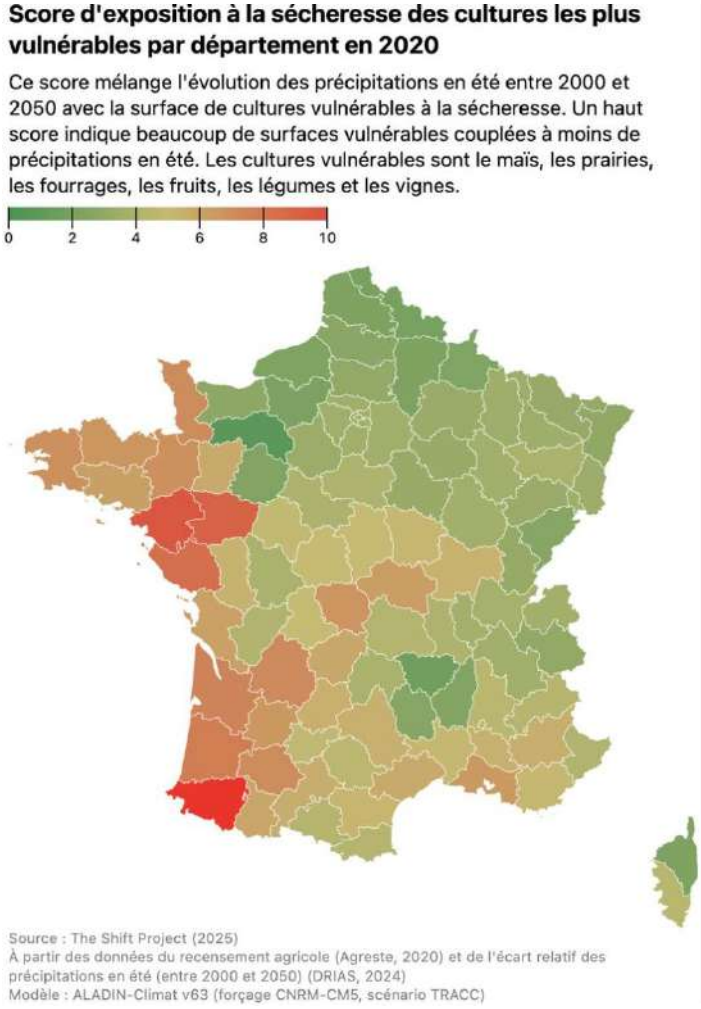

6/ L'équité des territoires : les

conditions de l'habiter

Enfin, pour les conditions de l'habiter des territoires, la totalité des sept espaces écologiques ressortent de sept des dix critères retenus[7] sont d'abord caractérisés par leur faible voire très faible densité de population et la forte proportion d'habitat dispersé à très dispersé (contre 20 % de la surface hexagonale).

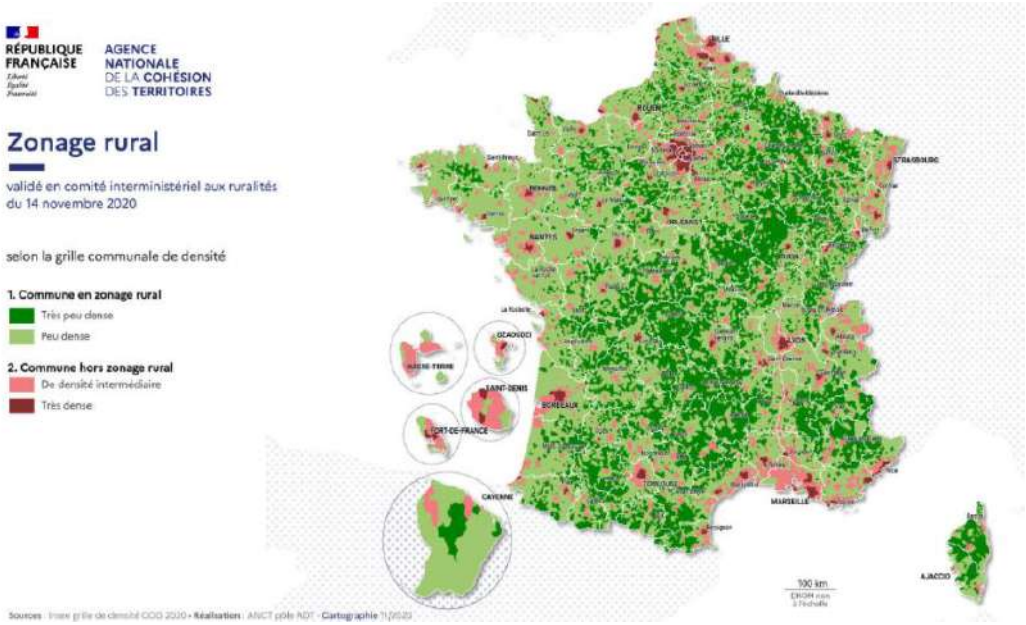

De même, tous sont éloignés des cordons littoraux donc épargnés par le risque de submersion, le processus de salinisation, la pression immobilière (par hélio puis haliotropisme) et des pressions liées à l'artificialisation.

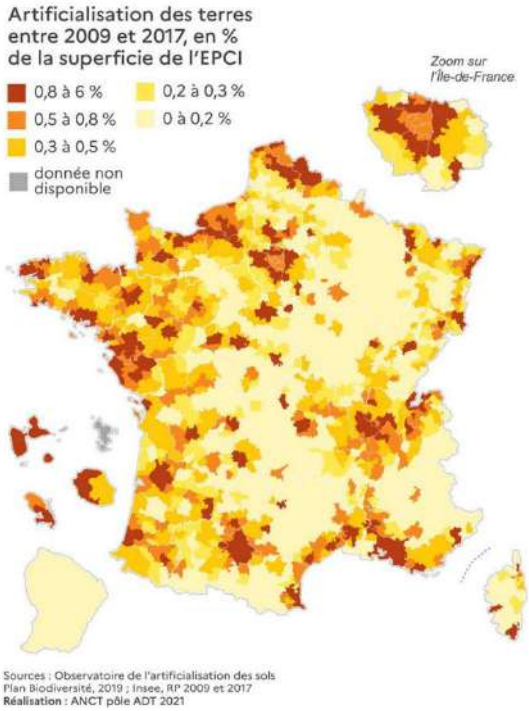

[7] Avec pour exception notamment le pourcentage de résidences secondaires sur les parcs intercommunaux dans les Collines de Normandie ou de Bretagne.

Et, dans ces lieux figurent également plus de 40% des logements vacants recensés en France, ainsi que les prix d'acquisition ou les loyers les plus bas (de 500 à 800 euros du m^2 à l'achat), et ceux des terres les moins chères.

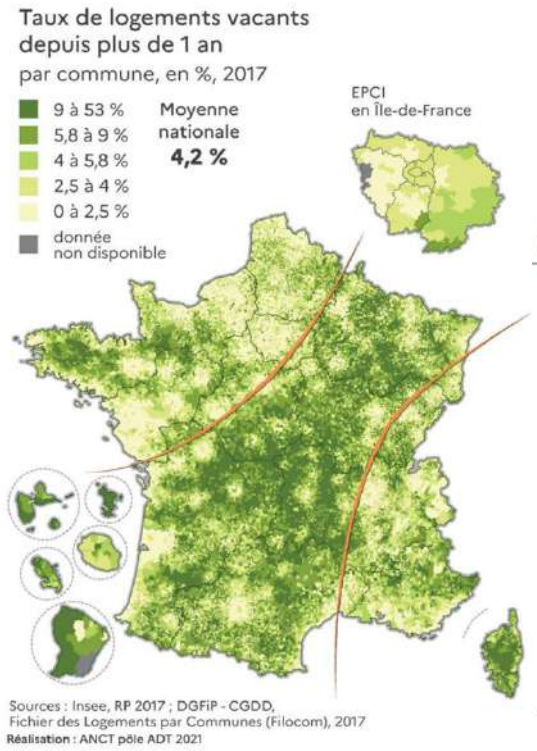

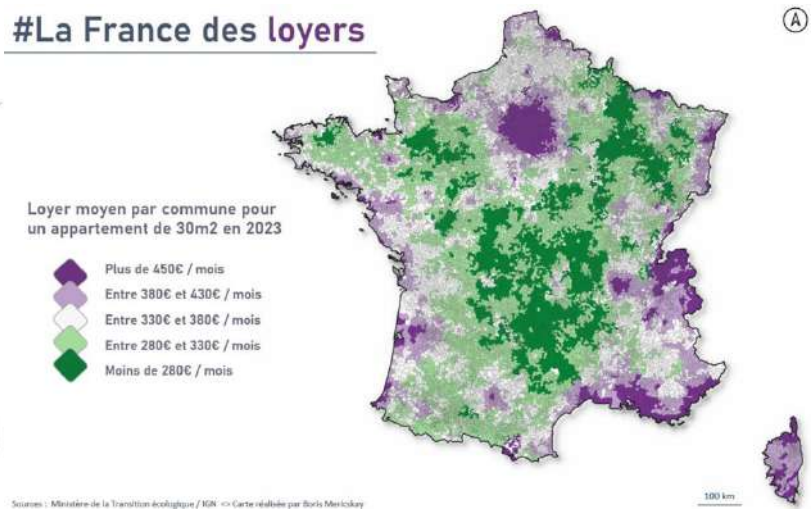

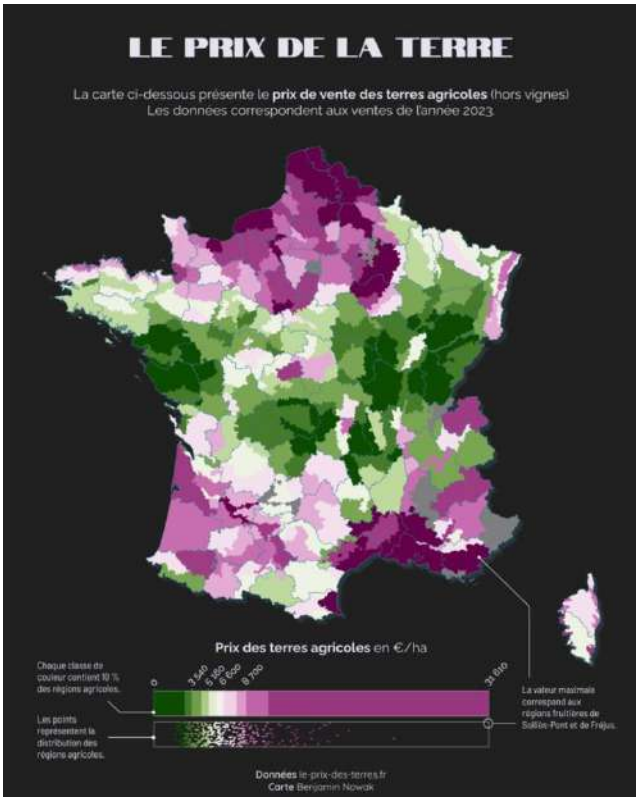

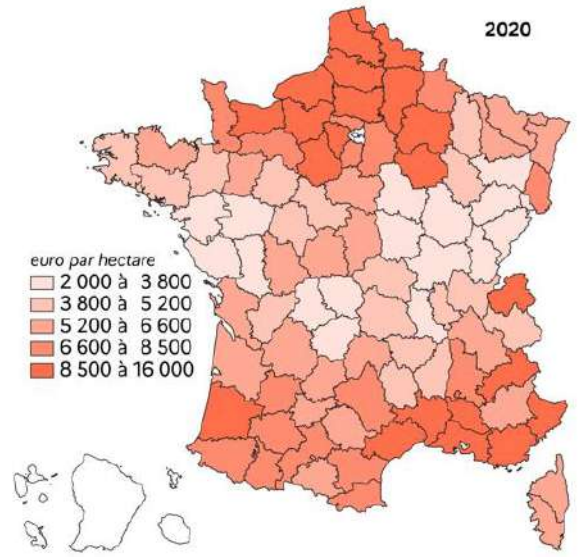

Note : ensemble des terres labourables et prairies naturelles libres à la vente de plus de 0,7 ha.
Sources : Agreste, Groupe Safer

Par ailleurs, les sept espaces écologiques identifiés sont à ce jour les moins exposés à l'usage des pesticides, de même que moins soumis aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles.

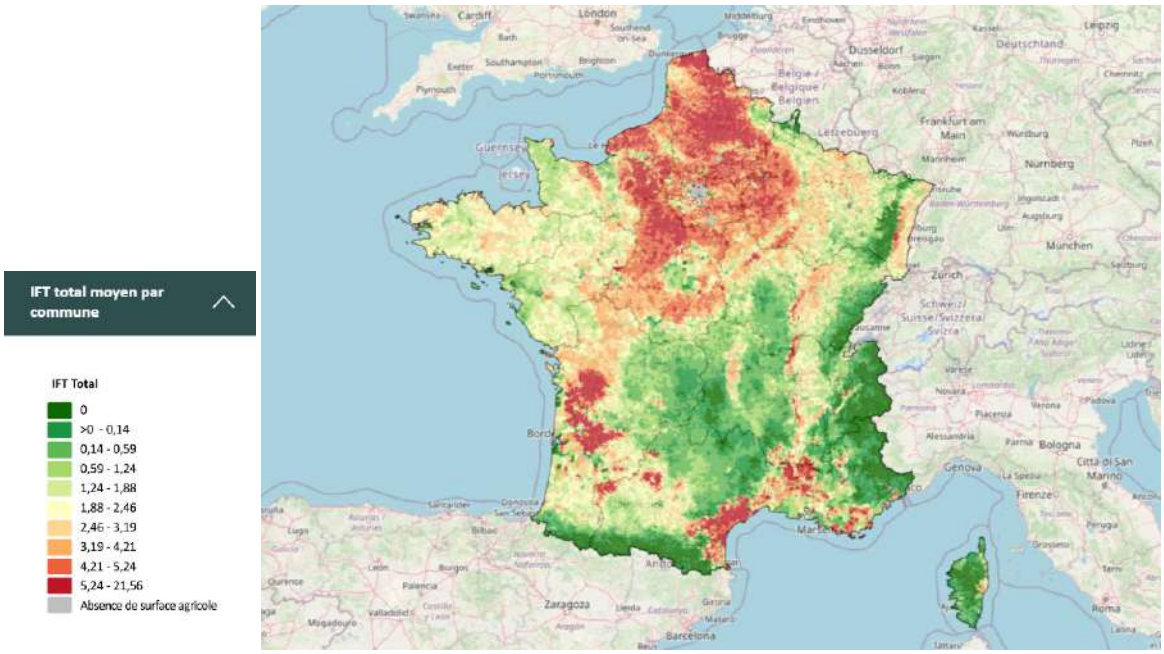

Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France
Indice de fréquence de traitements phytosanitaires (Solagro, 2022)

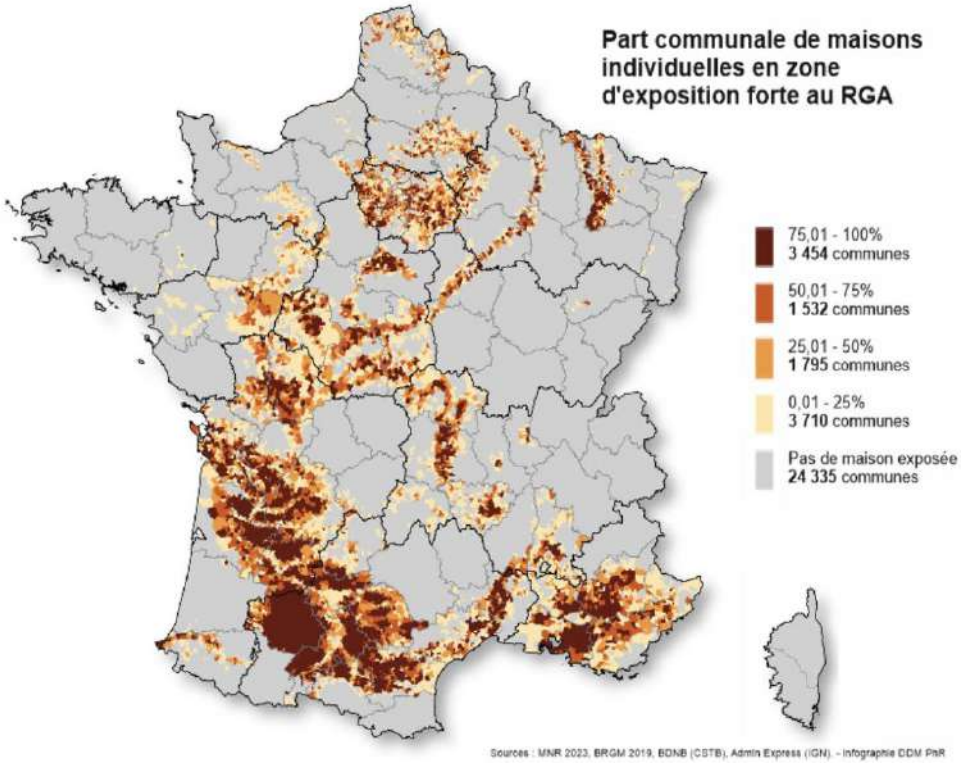

Et plus largement, les espaces ainsi mis en lumière sont parmi les moins inégalitaires de France, accueillant qui plus est les activités les moins à risque en rapport à la transition écologique.

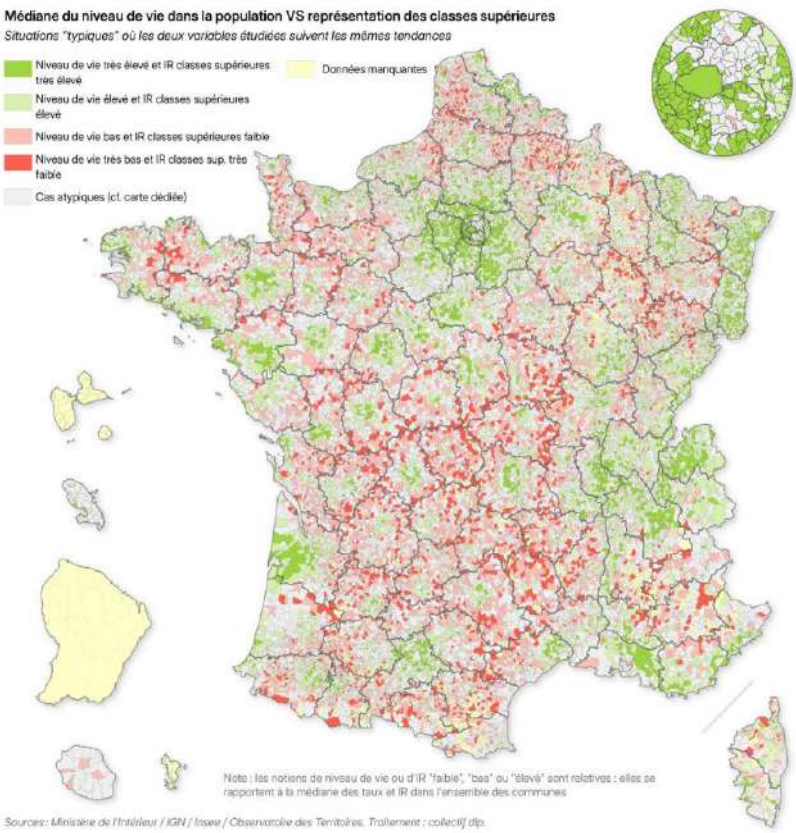

Réalisation : Cédric Rossi

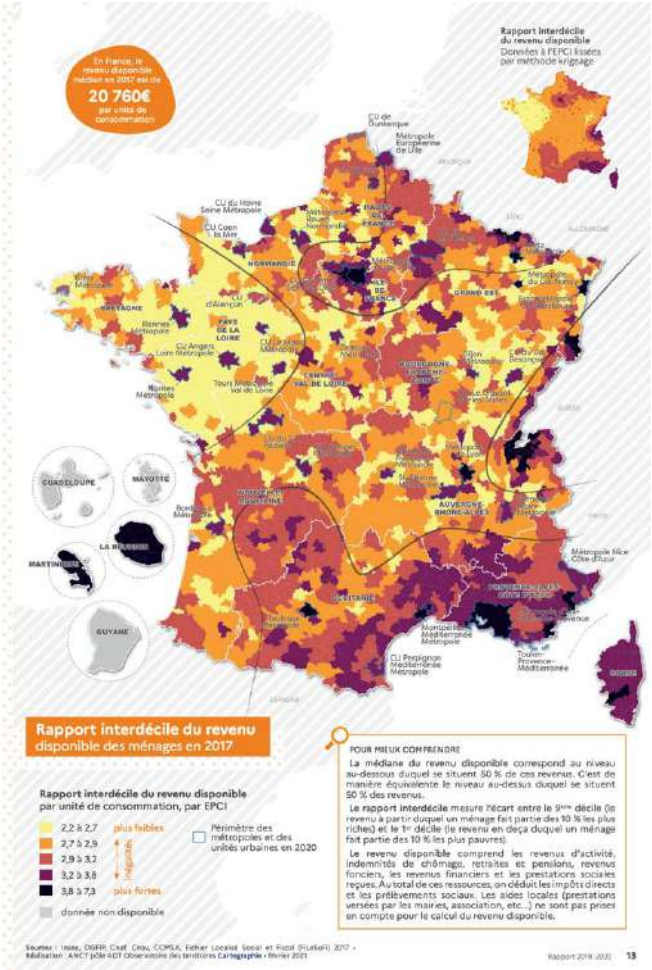

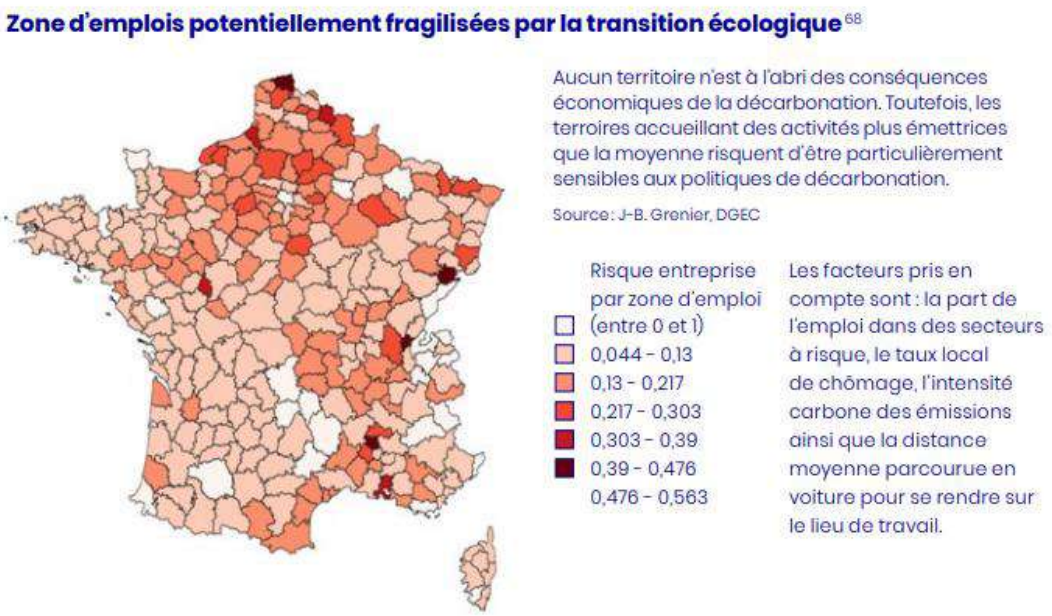

Source : J.-B. Grenier, 2021, Quelques pistes pour la construction d'une transition juste, DGEC-CGDD (cité in Shift Project, 2025, op. cit.)

7/ Ailleurs : métropoles, grands équipements-services et… habitats participatifs

Si aucune zone ne réunit la totalité des critères de vivabilité, de soutenabilité et d'habiter (mais en partage 22 sur les 30 retenus, soit une proportion bien supérieure à la moyenne hexagonale de 8,5), c'est aussi à front renversé qu'il faut lire la géographie proposée. Ces espaces dénotent aussi quelques absences qui ne sont pas sans faire sens :

- ✓ **ils sont situés dans les territoires les moins urbanisés de France** (espaces n'accueillant aucune Métropole et à l'inverse des villes de tout au plus 15 à 20 000 habitants)[8],
- ✓ **ils sont localisés globalement en dehors des grandes offres d'éducation** (établissements d'enseignement supérieur), **de santé** (grands centres hospitaliers) **et de déplacement rapide** (de train à grande vitesse notamment),
- ✓ **ils n'accueillent aucun des 57 réacteurs des centrales nucléaires** à ce jour en fonctionnement (ou en projet), et une infime partie des sites et sols pollues
- ✓ il est plus troublant de remarquer que ces espaces accueillent **quasi aucun… collectifs d'habitat participatif[9] ou encore de groupes locaux des Colibris[10]**, et dans une moindre mesure fort peu d'éco-lieux[11] qu'ailleurs sur le territoire.

[8]En fait, plus les agglomérations sont importantes ou les départements urbanisés, moins, par exemple, les possibilités de satisfaction des besoins alimentaires par une production locale sont assurées, en raison de mono-productions intensives pour les marchés urbains de grande densité et/ou l'export.
[9]https://www.habitatparticipatif-france.fr/?HPFCartographie
[10] https://www.colibris-lemouvement.org/lassociation/groupes-locaux
[11]https://cooperative-oasis.org/decouvrir/les-oasis/

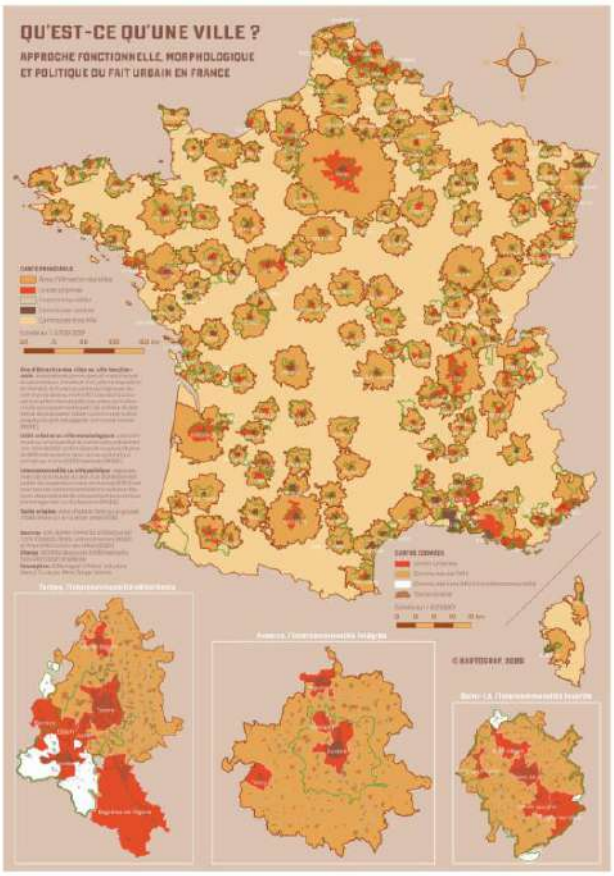

Réalisation : Guillaume Pouyanne (Université de Bordeaux)

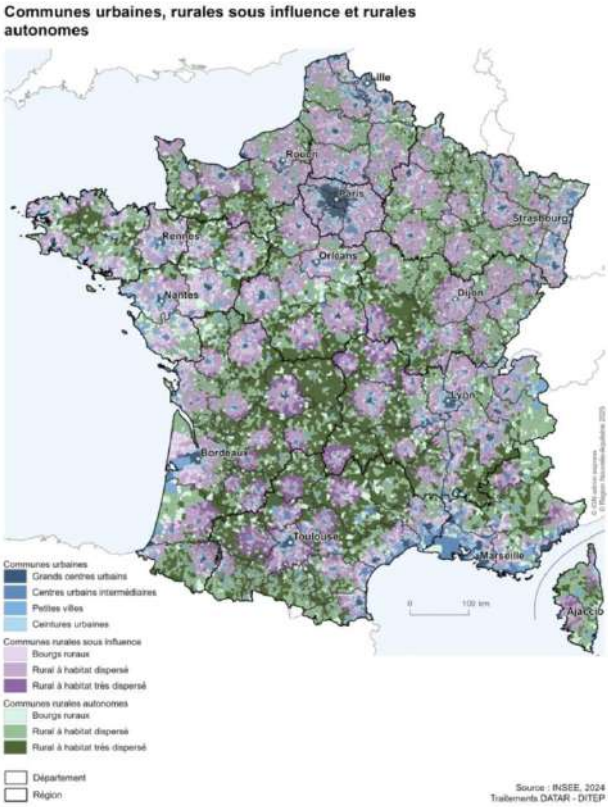

Source : Insee 2024, réalisé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) – DITEP, 2025

31 %
des communes de France métropolitaine identifiées comme centres d'équipements et de services
87 %
de la population habite dans ces centres
Zoom sur l'agglomération parisienne
La France des 10 774
centres d'équipements et de services
Quatre niveaux d'équipements et de services
142 centres majeurs
742 centres structurants
2 8 80 centres intermédiaires
7 010 centres locaux
Rapport 2019-2020 29

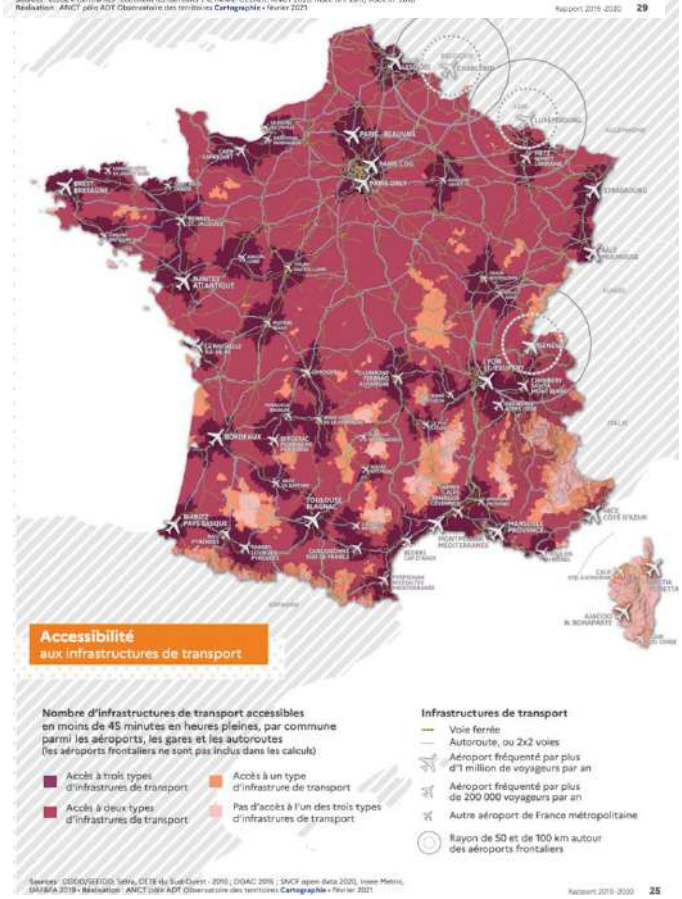
Accessibilité
aux infrastructures de transport
Nombre d'infrastructures de transport accessibles
en moins de 45 minutes en heures pleines, par commune
parmi les aéroports, les gares et les autoroutes
(les aéroports frontaliers ne sont pas inclus dans les calculs)
Accès à trois types d'infrastrures de transport
Accès à deux types d'infrastrures de transport
Accès à un type d'infrastrure de transport
Pas d'accès à l'un des trois types d'infrastrures de transport
Infrastructures de transport
Voie ferrée
Autoroute, ou 2x2 voies
Aéroport fréquenté par plus d'1 million de voyageurs par an
Aéroport fréquenté par plus de 200 000 voyageurs par an
Autre aéroport de France métropolitaine
Rayon de 50 et de 100 km autour des aéroports frontaliers
Rapport 2019-2020 25

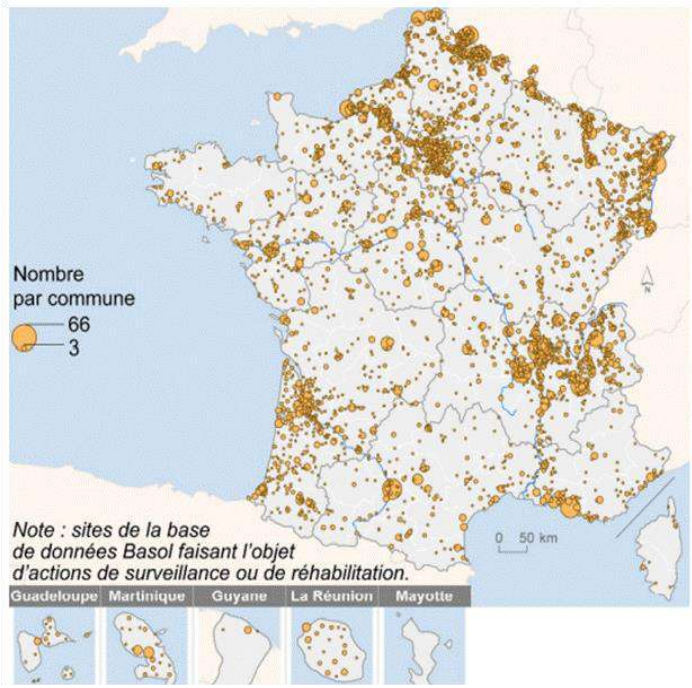

Source : cité in Robin Soler

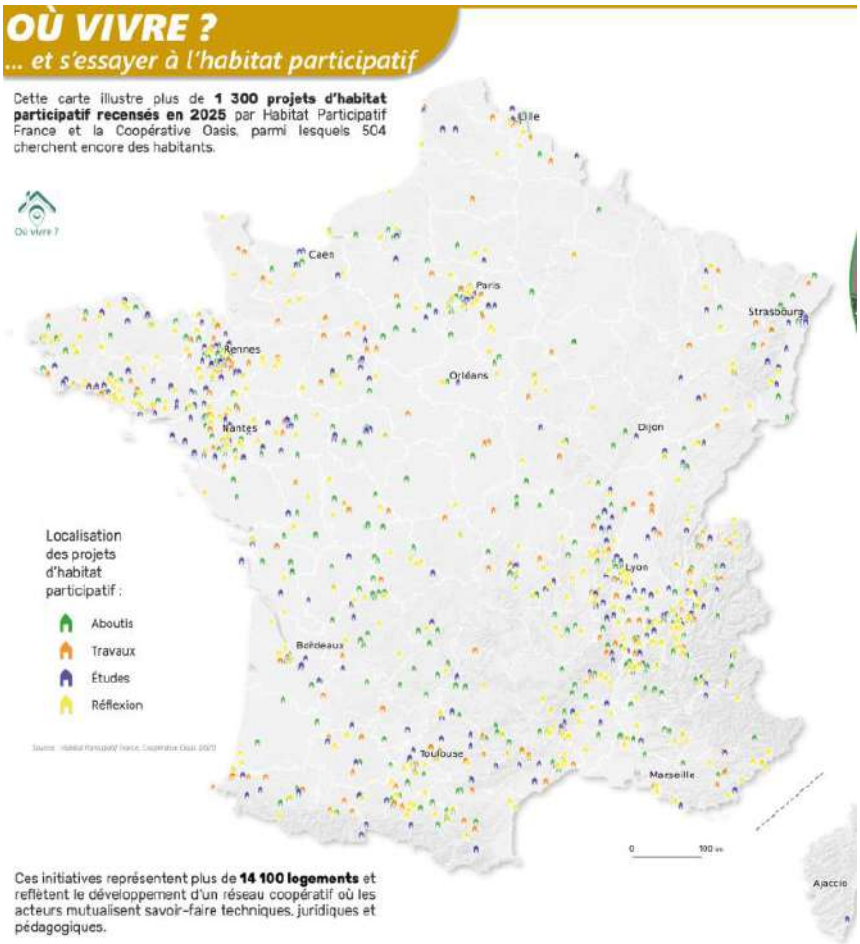

8/ Confirmation par les cultures régionalistes et certaines des initiatives de l'alternative (voire quelques histoires de la résistance)

Ainsi donc, ce que l'aménagement du territoire a délaissé au nom de la croissance urbaine des décennies durant puis surtout métropolitaine ces cinquante dernières années dessine quasiment à front renversé une autre géographie, celle d'espaces et formes de vie propices à la sobriété par l'autonomie et, plus encore, à de meilleurs conditions d'existence à moyenne ou longue échéances. Cette géographie est alors assez éloignée de ce que certaines grandes villes ont pu défendre comme territoires résilients. Pour la Ville de Paris par exemple, cette résilience répondait en 2017 de sept principes, sans n'aucunement parler de sobriété et d'autonomie[12].

En fait, qu'il s'agisse de la Bretagne, du Limousin, du Morvan, des Pyrénées ou d'une grande partie de la Savoie, voire d'un fragment des Cévennes, cette géographie renoue globalement avec des **cultures régionalistes autonomistes**. Traversées de périodes remarquées de résistance, ces cultures demeurent encore réactives voire rétives aux grandes politiques d'intégration géographique et de centralisation politique portées par l'Etat et son aménagement éponyme.

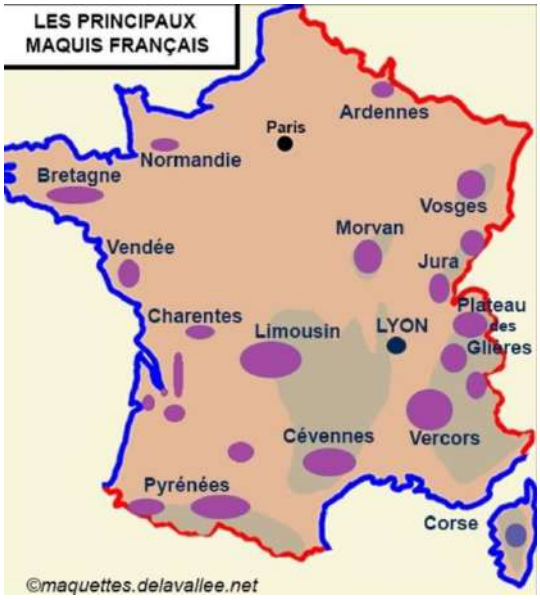

[12] *Inclusif: basé sur une large consultation et implication des parties prenantes ;*
Intégré: pensé pour que les flux et les infrastructures travaillent ensemble pour produire des bénéfices multiples ;
Réfléchi: capable d'apprendre des chocs et des perturbations pour se renforcer ;
Ingénieux: capable de prévoir la ré-allocation des ressources ;
Robuste: conçu pour limiter la propagation des défaillances et dommages éventuels en cas de choc ou de perturbation ;
Redondant: intègre une surcapacité pour s'adapter à des conditions extrêmes ou à un événement externe imprévu ;
Flexible: capable d'adopter.

Plus encore, dans le sillage de ce premier constat régionaliste, cette géographie donne également à voir **l'histoire de ruralités paysannes ou ouvrières**, celle de l'équilibre géographique de la seconde moitié du XIXème siècle jusqu'à l'entre deux guerres, avant les grandes politiques d'attractivité touristique et de préservation environnementale propres aux politiques nationales de développement territorial.

Sans n'aucunement prétendre revenir dans le passé :

- ✓ Est-ce alors étonnant de trouver dans les espaces ainsi définis des lieux de l'alternative, que cela soit depuis fort longtemps dans les Alpes-de-Haute-Provence (avec les communautés historiques de Longo Maï notamment), ou alors plus récemment dans des cultures au passé évoqué plus haut (en Lozère notamment, avec la Fabrique du Viala ou encore en Haute-Vienne avec Désobéissance Fertile), voire en Saône-et-Loire (Forêt Gourmande, Institut de Tramayes…), en Haute-Marne (Maison de Courcelles), dans l'Orne (Les hommes fourmillent) ou encore dans le Morbihan (Demain sur la terre)... ?
- ✓ Est-ce alors étonnant d'y voir se développer des organisations appuyées sur l'autonomisation (qu'elle soit de subsistance ou de gouvernance), là aussi selon des expériences plus ou moins anciennes, en lien à des filiations progressistes (sur la propriété et le travail, l'éducation ou les institutions, notamment) : Syndicat de la Montagne Limousine, Université Rurale des Cévennes, Communauté paysanne Emmaüs Roya, Société Civile des Terres du Larzac, Coopération Intégrale du Haut-Berry…[13] ?

[13] Non sans écho avec quelques slogans militants : « *Nous voulons arracher des terres à l'exploitation capitaliste pour reconstituer des espaces libérés, propices à une multiplicité d'usages communs, de relations et d'attachements. Nous voulons défendre le monde vivant grâce à une* ***agro-écologie paysanne*** *et solidaire, à la* ***protection des milieux de vie*** *et à* ***une foresterie respectueuse*** » (Soulèvements de la terre).

Annexe 1

Détail des données populationnelles et administratives par espaces identifiés

1) Plateaux du Massif central (des Monts du Limousin aux Plateaux des Causses) : 8 départements concernés (Aveyron ; Cantal ; Corrèze ; Creuse ; Lot ; Lozère ; Puy-de-Dôme ; Haute-Vienne), 1119 communes, 684 397 habitants sur 26 917,41 km2 (25,5 habitants au km2)
2) Collines du Poitou (incluant le haut-bocage Vendéen) : 2 départements concernés (Vendée, Deux-Sèvres), 234 communes, 431 171 habitants sur 6369,82 km2 (68 habitants au km2)
3) Montagne du Morvan (des vallons du Mâconnais au Plateau de Langres/Côtes de Meuse) : 9 départements concernés (Aube ; Côte d'Or ; Haute-Marne ; Meuse ; Nièvre ; Rhône ; Saône et Loire ; Vosges ; Yonne), 1245 communes, 757 297 habitants sur 18 683, 59 km2 (40,5 habitants au km2)
4) Montagnes des Préalpes et Alpes (centré sur les Alpes du Dauphiné, des vallées d'arrière-pays provençales jusqu'aux contreforts du Vercors) :6 départements concernés (Alpes-de-Haute-Provence ; Hautes-Alpes ; Alpes-Maritimes ; Drôme ; Isère ; Savoie), 424 communes, 333 452 habitants sur 12 586,89 km2 (26,5 habitants au km2)
5) Montagnes Pyrénéennes (de la Vallée d'Aspe aux Hautes Corbières) :6 départements concernés (Ariège ; Aude ; Haute-Garonne ; Pyrénées-Atlantiques ; Hautes-Pyrénées ; Pyrénées-Orientales), 942 communes, 473 782 habitants sur 11 705, 09 km2 (40 habitants au km2)
6) Collines de Bretagne (jusqu'aux débords collinaires de la forêt de Brocéliande) : 4 départements concernés (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan), 410 communes, 635 864 habitants sur 11 781,97 km2 (54 habitants au km2)
7) Collines de Normandie (incluant les forêts de Mayenne et les Alpes Mancelles) : 7 départements concernés (Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Orne et Sarthe), 781 communes, 653 423 habitants sur 12 999,50 km2 (50 habitants au km2)